DEPARTEMENT
SEINE & MARNE
ARRONDISSEMENT
FONTAINEBLEAU
CANTON
NEMOURS
COMMUNE
NEMOURS

N° AG.2025. 14
Code nomenclature 6.1

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

LEVEE DE L'ARRETE DE MISE EN SECURITE - PROCEDURE D'URGENCE -

****

Le Maire de Nemours, Valérie LACROUTE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 511-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le sinistre par incendie survenu dans la nuit du 31 mars au 1er avril 2025 dans l'immeuble sis 14 B rue Saint Firmin à NEMOURS ;

Vu le rapport de constatation effectué par la Police Municipale de NEMOURS en date du 1er avril 2025 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité – Procédure d'urgence du 2 avril 2025,

Considérant la neutralisation des accès à l'immeuble par les propriétaires, Monsieur Ysuf YILMAZ et Madame Chafiaa ABIDRI,

ARRETE :

Article 1er :

Il est procédé à la levée de l'arrêté de mise en sécurité- Procédure d'urgence, du 2 avril 2025

Fait à Nemours, le 8/04/2024.

Le Maire

Valérie LACROUTE

SEINE ET MARNE

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20250408-AG-2025-14-AR
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Décision certifiée exécutoire compte tenu
- de sa transmission en Sous-préfecture le
- de son affichage le
- de sa notification le

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20250408-AG-2025-14-AR
Date de réception préfecture : 09/04/2025